



Mon ex propriétaire refuse de me faire un avenant au bail

Par **sab2**, le **16/01/2009** à **03:05**

en juillet 2007 j'ai signé un bail de location avec mon concubin (le bail comporte nos deux noms).

L'année dernière je me suis séparé de mon conjoint, en juin 2008 j'ai loué un autre logement. j'ai donc averti ma propriétaire que seul mon ex-concubin occuperait le logement et je lui ai rendu les clefs.

Je lui ai demandé de faire un avenant au bail chose qu'elle refuse. En a t'elle véritablement le droit ? que puis je faire pour ne pas être redevable des éventuels loyers que mon ex-concubin ne lui réglerait pas ?

Cordialement ,
Sabrina.

Par **Tisuisse**, le **16/01/2009** à **11:54**

Bonjour,

Pour avoir une réponse à une demande, un bonjour en arrivant est la moindre des politesses.

Pour qu'un avenant puisse être établi, il vous faut l'accord de votre ex-compagnon puisqu'il figure sur le bail. Voyez déjà avec lui.

Au fait, la mention de "conjoint" ne s'applique pas dans votre cas car vous n'êtes pas mariés.

Par **sab2**, le **16/01/2009** à **12:40**

oui dsl BONJOUR !!!!

il etait 3h du mat j'arrivais pas a dormir mais ca n'excuse rien,
mon ex compagnon ne serait pas contre mais la proprietaire pretexte que se seras plus
simple ,pour elle, en cas de non paiement!!!!

seulement je peux pas vivre dans l'attente de savoir que s'il paie pas je devrais moi
assumer!!!!

merci tisuisse pour ta réponse malgré mon impolitesse!!!!